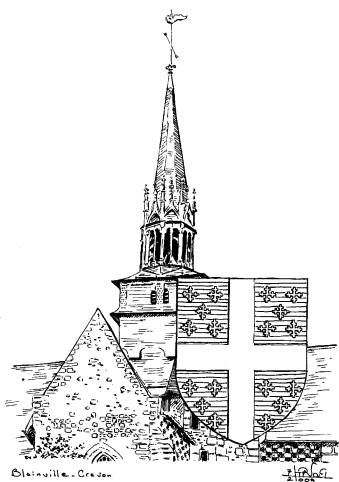


MAIRIE DE BLAINVILLE-CREVON



Code Postal : 76116
Téléphone : 02.35.34.01.60
Télécopie : 02.35.34.09.09

Préfecture de Rouen

D.R.C.L.E

Bureau des Finances Locales et du Contrôle
Budgétaire

Objet : *Note de présentation du Budget Primitif 2020*

1. Le cadre général du budget :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes ou de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 22 juin 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental ;

2. Budget Primitif 2019 de la commune :

Section de fonctionnement :

Dépenses

011	Charges à caractère général	326 400
012	Charges de personnel	324 100
014	Atténuation de produits	42 100
65	Autres charges	100 400
66	Charges financières	5 000
67	Charges exceptionnelles	2 200
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 325
023	Virement à la section d'investissement	430 000

Total **1 243 525**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes de regroupements et les intérêts des emprunts à payer.

Recettes

002	Excédent de fonctionnement reporté	281 848.43
013	Atténuations de charges	0
70	Redevances	67 450
73	Contributions directes	468 200
74	Dotations, Subventions	376 915
75	Autres produits	54 800.57
77	Produits exceptionnels	1 100
	Total	1 250 314

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location salle des fêtes, loyers, droit de place), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat.

Section d'investissement :

Dépenses

16	Remboursement emprunt en capital	210 000
	Dépenses par opération	
86	Mairie	45 000
89	Voirie	30 000
107	Eclairage public	215 000
108	Cantine	3 000
110	Moulin Pican	1 000
115	Groupe Scolaire	33 000
118	Salles Communales	3 000
240	Locatifs	20 000
250	Columbarium	8 000
270	Presbytère	5 000
280	Opérations immobilières	1 000
300	Matériel services Techniques	3 000
310	Micro Crèche	7 500
	Total	587 798.46
	Restes à réaliser 2019	54 000
	Déficit exercice 2019	115 440.11
	Total	757 238.57

La section d'investissement est liée aux projets de la municipalité à moyen et long terme. Elle comprend toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Pour 2020, les principaux projets communaux sont :

- La poursuite des travaux à la mairie (changement d'huisseries et création d'une tisanerie)
- La construction d'un préau à l'école
- Les travaux d'effacement des réseaux et d'éclairage public route de la Vieux-Rue (2^{ème} phase)
- Les réfections de voiries (rue des Pommiers, Route de Saint Arnoult, impasse de la Plaine)

- Création d'un nouveau columbarium
- Poursuite de la réhabilitation du logement au-dessus de la Poste

Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	430 000
10	Recettes financières	51 000
1068	Affectation de résultat 2019	164 440.11
13	Subventions d'investissement	19 000
16	Emprunts	80 000
040	Opérations d'ordre de transfert	13 325
	Total	761 063.57
	Restes à réaliser 2019	5 000
	Total	766 063.57

Les recettes d'investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d'investissement ainsi que les excédents de fonctionnement capitalisés.

Le Budget 2020 de la commune s'élève à 2 00 763.57 € en dépenses et 2 016 377.57 € en recettes.

3. Niveau d'endettement de la collectivité :

La ville a actuellement cinq emprunts en cours qui ont été contractés afin de financer les différents projets d'investissement sur les dernières années.

Le capital restant dû au 1er janvier 2020 s'élève à 472 542.83 €

L'annuité de la dette s'élève en 2020 à 114 077.68 €

4. Niveau des taux d'imposition :

Depuis plusieurs années, les taux n'ont pas été modifiés et sont reconduits pour 2020.

Taxe d'habitation	17.75 %
Taxes foncières propriétés bâties	32.46 %
Taxes foncières propriétés non bâties	37.50 %
Cotisation foncière des entreprises	16.86 %

5. Effectifs de la collectivité et charges du personnel

Le personnel communal est composé de 8 agents titulaires et 4 non titulaires.

Les dépenses prévues sur 2020 pour le personnel titulaire s'élèvent à 156 000 € et à 60 000 € pour les non-titulaires.

LE MAIRE
Philippe PICARD